

## INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de VOLMERANGE-LES-BOULAY  
7, quartier Église  
57220 VOLMERANGE-LES-BOULAY  
Tél : 03 87 79 26 17

Email : volmerangelesboulay@orange.fr

### Permanences Mairie

- **Les lundis de 18h à 19h**  
Accueil assuré par le Maire, M. Pierre ALBERT pour toutes questions, Accueil assuré par M. Th. JENCZAK (gestion et location de la salle polyvalente).
- **Les mercredis de 18h à 19h**  
Accueil assuré par M. J.-C. BRETNACHER (environnement et structures intercommunales).
- **Les vendredis de 19h à 20h**  
Accueil assuré par M. S. ROBERT (travaux et urbanisme).
- **Pendant les mois de juillet et août, les lundis de 18h à 19h.**

### Correspondant du Républicain Lorrain

- Jean-Marie BLANC, 56 rue Principale à Volmerange-lès-Boulay  
email : vitibrun@yahoo.fr

### Numéros utiles :

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Urgences médicales (SAMU) : 15
- Les SECOURS depuis un portable : 112
- Médecin de garde : 0820 33 20 20
- EDF (sécurité dépannage) : 0810 33 30 57
- Société des eaux de l'Est : 09 77 42 94 38

Bulletin communal d'information -  
Volmerange-lès-Boulay - Juin 2015

Directeur de la publication :  
Pierre ALBERT

Comité de rédaction : membres de la  
commission informations et  
communications

Tirage à 240 exemplaires.

Retrouvez aussi le bulletin sur  
www.volmerangelesboulay.fr

## AGENDA

- Atelier théâtre de Volmerange les 26 et 27 Juin 2015

L'atelier théâtre de Volmerange-lès-Boulay présentera son travail à la salle polyvalente. Après une saison de cours, les élèves de Nathalie Zanini vous proposeront :

### Spectacle enfants/ados le samedi 27 juin à 15h00

"ZOO" (création), d'après l'œuvre de J. Prévert

### Spectacle adultes le vendredi 26 juin et samedi 27 juin à 20h30

"LES ACTEURS DE BONNE FOI" de Marivaux

L'entrée pour ces spectacles sera libre.

- Fête de la Rivière le Samedi 4 Juillet 2015

La MJC de Volmerange-lès-Boulay organise une balade gastronomique théâtralisée. Pour les personnes intéressées, rendez-vous à partir de 17h, à la salle polyvalente de Volmerange.

Pour faciliter l'organisation et en raison du nombre limité de places (200 personnes en deux groupes), les inscriptions se feront sur réservation au 03 87 37 27 82 ou 06 87 44 30 06 ; - ou par mail vitibrun@yahoo.fr avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

- Brocante le dimanche 26 Juillet 2015

La confrérie de la Boule organise sa brocante annuelle à Volmerange en face de la distillerie.

Pour vous inscrire, veuillez contacter Patrick AUTHIER au 06 77 37 51 65 à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

- Nouvelle saison théâtrale 2015-2016

La saison commencera en septembre. Le programme est en cours de préparation.

## RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'Arrêté Municipal du 30 décembre 1998 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage est affiché et peut être consulté en Mairie. Il a été diffusé à plusieurs reprises, mais il semble nécessaire d'en rappeler les dispositions principales.

### ARTICLE 1 :

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Il s'agit de bruits de voisinage ne provenant pas d'activités professionnelles (exemples : cris d'animaux, aboiements de chiens, appareils de diffusion de sons ou de musique, outils de bricolage, de jardinage, jeux bruyants, pétards et pièces d'artifice, etc.).

### ARTICLE 2 :

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits de jour comme de nuit les bruits gênant par leur intensité, leur durée ou leur répétition, quelle que soit leur provenance, tels que ceux produits par :

- Des réparations ou réglage de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- L'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore ;
- L'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice ;
- Les cris, chants et messages de toute nature.

### ARTICLE 3 :

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'article 2 pourront être accordées par le Maire lors de circonstances particulières telles que manifestations sportives, culturelles, fêtes et réjouissances.

## DÉJECTIONS CANINES DANS NOTRE COMMUNE

Bien qu'il soit compréhensible que la présence de déjections canines sur les trottoirs ne représente pas une préoccupation environnementale majeure en milieu rural, le non ramassage de celles-ci considéré d'ailleurs comme une infraction passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe, pose un réel problème d'hygiène publique. Malgré les informations et les nombreux rappels, notamment en 2006 et 2013, il est malheureusement constaté une recrudescence de ces déjections sur le domaine public, cheminements piétons ou espaces verts empruntés par tout un chacun et aussi par nos enfants.

Être en contact avec ces excréments n'est

### ARTICLE 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie électrique, etc. ne peuvent être effectués que :

- **Les samedis et jours ouvrables de 7<sup>h</sup> à 20<sup>h</sup> ;**
- **Les dimanches et jours fériés de 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>.**

### ARTICLE 5 :

Les éléments et équipements de bâtiment doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement. Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

### ARTICLE 6 :

Les occupants de locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions utiles pour éviter de gêner le voisinage par des bruits émanant de ces locaux.

### ARTICLE 7 :

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou de toute autre personne qui en a la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

### ARTICLE 8 :

Les infractions aux articles 2 à 7 du présent arrêté sont sanctionnées, sans recourir à une mesure acoustique préalable, dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de ces infractions constitue une infraction du même type.

agréable pour personne et encore moins pour l'ouvrier communal chargé de l'entretien des espaces publics.

C'est pourquoi, la commune fait appel au sens civique et à la responsabilité des possesseurs de chiens qui n'ont pas pour habitude de ramasser les déjections de leurs animaux afin qu'ils prennent leurs dispositions à l'avenir pour maintenir propre le cadre de vie commun. Le parc public de corbeilles de propreté sera bientôt étendu afin de faciliter le jet des sachets. En parallèle, il est rappelé que les chiens doivent suivant la réglementation être tenus en laisse sur le domaine public et pour certains, être muselés (suivant la catégorie).



Juin 2015 - N°4

## Volmerange-lès-Boulay | Bulletin d'informations communales

### ÉDITO

L'année 2015 est une année importante du point de vue électoral, du fait des élections départementales en mars dernier et des élections régionales programmées en décembre 2015. Il est probable que nous n'ayons pas de vision claire quant aux aides qui seront allouées aux communes avant cette échéance. Notre commune ne peut financer sans aides les travaux envisagés.

La baisse de la dotation aux communes est déjà effective, moins de 15 % par an. Pour autant, le Conseil Municipal a décidé de ne pas accentuer la pression fiscale de vos foyers : les impôts locaux pour l'année 2015 n'augmenteront pas.

Cette année sera également marquée par d'importantes manifestations locales : le club de foot fête ses 40 ans le 20 juin, nouvelle édition de la fête de la rivière le 4 juillet, démarrage du nouveau programme de théâtre en septembre...

À l'approche de la période estivale, toute l'équipe municipale vous souhaite des vacances reposantes et ensoleillées.

Pierre ALBERT, Maire.

### SOMMAIRE

Édito	1
À la chasse aux œufs de Pâques...	1
Point sur les travaux...	2
L'arrivée du très haut débit	2
Focus sur l'urbanisme...	2
Le repas des aînés	3
Zorro	4
Prévention routière à l'école "le Pâtural"	4
Carnaval 2015	4
Talents et passions	5
CCPB	5
Le football club de Volmerange	6/7
Agenda	8
Lutte contre le bruit	8
Déjections canines	8

### A LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES...

Le lapin de Pâques et le Conseil Municipal de Volmerange-lès-Boulay ont accueilli le lundi 6 avril une soixantaine d'enfants du village pour une chasse aux œufs organisée autour du complexe de la salle polyvalente. Les petits, nés en 2014, 2013, et 2012, ainsi que les élèves de maternelles et CP ont engagé leurs recherches dans le jardin pédagogique et le verger de l'école "Le Pâtural" décorés pour l'occasion avec des figurines réalisées par les services techniques de la commune et peintes par les enfants. Les grands, du CE1 au CM2, ont pu, quant à eux, s'aventurer autour du terrain de foot. Le but du jeu était de retrouver 6 œufs de couleurs différentes et venir les échanger contre des sachets de friandises en chocolat, sans oublier la récompense au meilleur chasseur ayant découvert l'œuf d'or. La chasse s'est achevée par un bon verre de jus de pomme de notre village. Rendez-vous l'année prochaine avec notre lapin de Pâques et de nouvelles surprises !

### Nos chasseurs





## POINT SUR LES TRAVAUX...

### Voirie – Espaces Publics :

Les lieux d'implantation du futur mobilier urbain (bancs, corbeilles, ...) et le type d'équipements sont définis. La mise en place devrait avoir lieu au courant du second semestre. Les consultations et les dossiers de demandes de subventions sont en cours.

D'autres actions sont prévues cette année dans le cadre de la sécurité routière : renforcement de la signalisation, organisation d'une partie du stationnement dans le centre du village, pose de miroirs de visibilité dans les lotissements, mise en place de radars pédagogiques dans la rue principale en compléments des ralentisseurs, sécurisation du cheminement piétons notamment sur le trajet "domicile-école". Les travaux estimés aux environs de 15 000,00 € HT font actuellement l'objet d'un dossier de demande de subventions.

Le fleurissement estival a été reconduit cette année. De nouvelles compositions florales ont été réalisées avec des plantes vivaces associées aux fleurs annuelles dans le respect des règles de fleurissement des communes.

Le stade a fait l'objet d'un premier sablage en régie au printemps. Les opérations d'entretien vont se poursuivre durant la trêve estivale avec un carottage et un second sablage. Ces soins devraient lui redonner de la souplesse et du confort de jeu.

Pour le projet de l'aire de jeux, la commune a engagé une première réflexion. Des crédits ont été inscrits au budget de cette année afin de poursuivre les études de faisabilité. L'orientation actuelle

serait d'inscrire cette zone ludique au sein d'un parc d'activités intergénérationnelles, sur les terrains communaux en face de l'atelier de jus de pomme. Le site pourrait comporter à terme plusieurs zones de jeux ainsi que des espaces naturels propices à la balade, au repos ou au pique nique.

### Bâtiments :

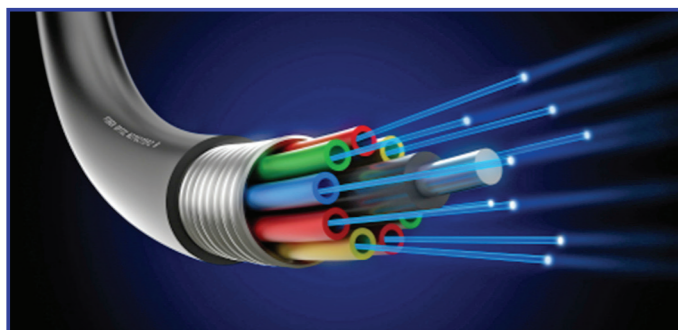
Dans le cadre de ses obligations réglementaires et sous l'égide de la Communauté de Communes, la Mairie a fait réaliser un diagnostic d'accessibilité de ses établissements, installations, voiries et espaces recevant du public. Des travaux sont programmés sur trois années d'un montant estimé à 25000,00€HT. Ils vont devoir être entrepris afin d'adapter nos bâtiments et installations aux différents handicaps (fauteuils roulants et mobilité précaire, visuel, sensoriel et cognitif...).

La couverture du clocher de l'église nécessite d'être réparée. Une réflexion (entre la Mairie et le Conseil de Fabrique) est actuellement engagée. Des consultations d'entreprises sont en cours.

L'atelier communal continue d'être aménagé et le bâtiment est désormais équipé et raccordé électriquement.

Enfin, la Mairie et le Football Club de Volmerange ont l'intention de profiter de l'octroi de subventions exceptionnelles par la Fédération Française de Football Amateur, dans le cadre de l'Euro 2016, pour mener dès cette année une réflexion conjointe sur l'agrandissement des vestiaires.

## L'ARRIVÉE DU TRÈS HAUT DÉBIT DANS NOTRE COMMUNE



A l'initiative du Conseil Général de la Moselle, le projet de déploiement du très haut débit par la fibre optique sur l'ensemble du département est lancé. Un syndicat mixte va être créé pour gérer ce dossier.

La Communauté de Communes du Pays Boulageois a décidé le 12 mai dernier d'adhérer au syndicat pour créer un réseau fibre optique pour ses 26 communes. Le coût du projet est estimé à 3,2 millions d'euros pour la CCPB, subventions déduites.

Ce montant très important conduit la CCPB à travailler avec ses communes pour trouver les financements nécessaires pour boucler le budget, via des contributions communales centralisées à la CCPB et le recours à un emprunt d'un million d'euros. Plusieurs années seront nécessaires pour provisionner le montant des travaux. Par conséquent, les travaux sur le Pays Boulageois auront lieu à la fin du programme de déploiement prévu à l'échelle de la Moselle, en 2019-2020.

## FOCUS SUR L'URBANISME...

La majorité des travaux de construction dans la commune nécessitent une autorisation d'urbanisme délivrée par le Maire. Selon le cas, ils font l'objet d'une simple déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire soumis ou non à signature d'architecte.

Cela concerne notamment de manière non exhaustive, les constructions nouvelles ou les extensions supérieures à 5 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol (véranda, pergola, appenti, abri de jardin, garage, piscine...), les modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façade, remplacement de fenêtres et de portes extérieures, remplacement de couverture, pose de pompe à chaleur ou de conduit d'évacuation apparent...) ou la création de surface de plancher supplémentaire pour des constructions existantes, ainsi que les travaux de clôture.

En cas de doute, renseignez vous :

Pour les internautes, de nombreuses informations, des formulaires de demande, des notices d'explications, des plans de situation ou de masse (extrait cadastral) sont disponibles sur internet et notamment sur les sites [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (rubrique logement-urbanisme) ou [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr), le cas échéant. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui régit les droits à construire sur le ban communal est également consultable en Mairie où des renseignements pourront vous être apportés.

Pour davantage de précisions, vous pouvez prendre contact avec le service d'instruction de l'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays Boulageois (C.C.P.B.) au 03 87 79 52 90 durant les heures de bureau.



A l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du football club de Volmerange-lès-Boulay, le comité a le plaisir de vous convier le samedi 20 juin 2015, à un après-midi placé sous le signe du football, avec des rencontres opposant les joueurs d'hier et notamment les joueurs qui ont créé le club en 1975, à ceux d'aujourd'hui.



## ZOOM SUR LA FIN DE LA SAISON 2014-2015

La saison 2014-2015 se termine pour les 128 licenciés du FC VOLMERANGE.

L'équipe "A", locomotive du club, sous l'impulsion de l'entraîneur Julien BEURTON, a réussi un parcours jamais atteint depuis la fondation de l'association, en terminant deuxième en 1<sup>ère</sup> division. L'équipe "B", après des années de piétinement, a franchi un palier, accédant à la 3<sup>e</sup> division.



## Le programme est le suivant :

- ⚽ 13 h 45, rencontres opposant les joueurs et les éducateurs des catégories jeunes ;
- ⚽ 16 h, rencontre opposant "les anciennes gloires" du club et remise de médailles par un représentant du District Mosellan de football ;
- ⚽ 17 h, rencontre opposant les équipes seniors du club.
- ⚽ La journée se clôturera par un repas dansant animé par DJ Gaëtan.

L'école de football, avec ses équipes U6-7, U9, U11, U13 et U15, accède en excellence en répondant présent aux différentes rencontres. Un grand merci à tous les bénévoles qui s'impliquent tout au long de l'année pour parfaire cet encadrement. Un grand bravo à Justine LEROND, la nouvelle internationale issue de nos rangs et qui vient de faire ses premiers pas avec l'équipe de France U16 féminine de façon victorieuse, contre successivement la Suède, la Suisse et l'Angleterre.

Adrien Wagner, Membre du Comité.

